

2

**Porter, Erika**

---

**De:** Audrey-Bianca Chabauty [audreychabauty@hotmail.com]  
**Envoyé:** 25 novembre 2013 10:10  
**À:** Pierre Poulin; Lebel, Sonia; Porter, Erika  
**Cc:** Jonathan Boivin; Rita Magloe Francis; etudelegale@hotmail.com; Karl Harrison; Tasso; frederick.turenne@hec.ca; jocelyne@gestionjtc.com; robert.amato@ymail.com  
**Objet:** AVIS-Requête de L.P. Lafortune à la CEIC 25/11/2013

Me Lebel,

Je représente Madame Julie Marien, coaccusée dans le projet Diligence. Par la présente, je désire vous informer que je concours aux représentations faites par ma consoeur, Me Rita Magloé Francis, en ce qui concerne la demande qui sera présentée par Monsieur Louis-Pierre Lafortune. En effet, il m'apparaît manifeste que l'exclusion du DPCP est une condition *sine qua non* de la préservation de l'équité du procès, non seulement en ce qui concerne plus directement Monsieur Lafortune, mais également pour tous les accusés de l'opération Diligence.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées,

**Me Audrey-Bianca Chabauty**  
338, rue Saint-Antoine Est, bureau 300  
Montréal (Québec) H2Y 1A3  
Téléphone: 514.750.7425  
Télécopieur: 514.866.2929  
Cellulaire: 514.293.7425

---

**From:** rita\_magloe.francis@hotmail.com  
**To:** pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca; audreychabauty@hotmail.com; etudelegale@hotmail.com; frederick.turenne@hec.ca; jocelyne@gestionjtc.com; justicemontreal@gmail.com; mekarlharrison@videotron.ca; robert.amato@ymail.com  
**CC:** boivin@dgavocats.com; erika.porter@ceic.gouv.qc.ca; sonia.lebel@ceic.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: AVIS-Requête de L.P. Lafortune à la CEIC 25/11/2013  
**Date:** Fri, 22 Nov 2013 20:34:20 +0000

Me Lebel,

Les présentes représentations sont faites au nom de mon client, Guy Drouin quant à la demande subsidiaire de M. Lafortune.

Nous sommes d'avis que la requête de M. Lafortune quant à l'exclusion du DPCP est bien fondée et est essentielle afin d'assurer l'équité du procès Diligence et la défense pleine et entière de notre client.

Quant aux représentations sur les passages devant demeurer en non-publication, nous sommes d'avis que les Procureurs de la Commission et les procureurs de M. Lafortune seront en mesure de faire des représentations adéquates et complètes. De plus, nous sommes confiants que les Commissaires feront preuve de la prudence nécessaire dans l'exercice de leur discrétion.

Salutations cordiales,

**RITA MAGLOÉ FRANCIS, avocate**

Téléphone: 514.608.4431

---

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRIVILÈGE

*Ce message et ses annexes sont strictement confidentiels et peuvent être soustraits à la divulgation en vertu des lois applicables. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement par retour du courrier et le supprimer. Dans ce cas, vous ne pouvez copier ce message ou ses annexes ni en divulguer le contenu à une autre personne.*

---

Date: Fri, 22 Nov 2013 11:04:03 -0500

From: pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca

CC: boivin@dgavocats.com; Erika.Porter@ceic.gouv.qc.ca; Sonia.Lebel@ceic.gouv.qc.ca

Subject: AVIS-Requête de L.P. Lafortune à la CEIC 25/11/2013

To: audreychabauty@hotmail.com; etudelegale@hotmail.com; frederick.turenne@hec.ca;

jocelyne@gestionjtc.com; justicemontreal@gmail.com; mekarlharrison@videotron.ca;

rita\_magloe.francis@hotmail.com; robert.amato@ymail.com

Chères consoeurs, chers confrères  
et accusés non-représentés :

Me Martin Larocque  
Me Audrey-Bianca Chabauty  
Me Rita Francis  
Me Karl-Emmanuel Harrison  
Me Anastasios Paraskevopoulos  
Jocelyne Therrien  
Roberto Amato  
Frédéric Turenne

Soyez informés que M. Louis-Pierre Lafortune qui, comme vous le savez, est accusé dans notre dossier 500-01-030728-098, a été assigné à témoigner devant la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*.

Nous avons été informés que M. Lafortune conteste son assignation à témoigner par le biais d'une requête en annulation de son assignation. Vraisemblablement à titre subsidiaire, il présente également une demande de témoignage à huis clos, demandant notamment l'exclusion du DPCP.

Par ailleurs, le DPCP présentera une requête en vue d'obtenir une ordonnance temporaire de non-publication de son témoignage. Une fois son témoignage rendu, il faudra le réviser de manière à décider des portions qui peuvent être publiées.

Bien évidemment, dans l'éventualité où la demande d'exclusion du DPCP serait accordée et que le témoignage serait en non-publication, **le DPCP serait dans l'impossibilité de faire quelque représentation que ce soit quant aux passages devant demeurer en non-publication jusqu'à la fin des procédures criminelles.**

Si vous avez des représentations à faire quant à ces requêtes relativement à vos droits fondamentaux ou ceux de votre client, nous vous invitons à en aviser Me Sonia Lebel, procureure en chef de la Commission, dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : [sonia.lebel@ceic.gouv.qc.ca](mailto:sonia.lebel@ceic.gouv.qc.ca)

Nous vous demandons d'être discrets compte tenu du caractère confidentiel de l'information que nous vous transmettons.

En vous remerciant de votre collaboration,

Directeur  
des poursuites  
criminelles et pénales  
Québec 

*Me Pierre Poulin*

Procureur aux poursuites criminelles et pénales

---

**Palais de Justice**

1, rue Notre-Dame est  
Suite 4.100  
Montréal  
Qc H2Y 1B6

Courriel : [pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca)

BlackBerry 514-206-5166  
IP 52090  
Bureau 514-393-2703 # 52090  
Fax 514-873-9895

---

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

